

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

L'An deux mil vingt-deux le vingt-huit du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Penmarc'h, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Gwenola LE TROADEC, Maire.

À 18 h 00 Madame le Maire, Gwenola LE TROADEC, déclare la séance ouverte et remercie les conseillers de leur présence.

Mme Estelle GUICHAOUA, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT est désignée **secrétaire de séance** par le Conseil municipal.

Madame le Maire procède à l'appel de chaque conseiller.

Sont absents excusés ayant donné pouvoir : M. Gilles MERCIER (procuration à Mme Virginie CANON) et Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC (procuration à M. Jean-Paul STANZEL).

Sont absents : Mme Kristell NICOLLE, M. Erwan SEZNEC et M. Thomas JONCOUR.

Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC et M. Eric RAPHALEN avaient prévenu d'une arrivée quelque peu retardée.

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame le Maire souhaite commencer par ces quelques mots :

Nous avons à regretter le décès de M. Georges LE NY et j'invite M. Jean-Paul STANZEL à dire quelques mots.

M. Jean-Paul STANZEL intervient :

« Georges nous a quitté très récemment dans l'intimité familiale, nous avons une pensée pour lui et pour sa famille ainsi que pour Marcelle, sa femme, qui a travaillé très longtemps dans nos services. Il a fait plusieurs mandats, beaucoup d'entre nous l'ont connu, il a été conseiller municipal, adjoint au maire il s'occupait de l'assainissement, avait des compétences en BTP, il a été au SIVU de l'EHPAD, c'était un militant syndical engagé, il a été membre de plusieurs associations. C'était quelqu'un de taiseux mais qui n'hésitait pas à s'exprimer quand il le fallait. C'était un homme de conviction qui avait pour seul objectif l'intérêt général et l'intérêt des collectivités. Il nous a quitté comme il était, de façon très discrète, on ne l'oubliera pas. Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille et j'invite le Conseil à observer une minute de silence ».

Madame le Maire poursuit :

Concernant la saison touristique :

Elle s'est bien passée, l'attractivité de Penmarc'h et du pays bigouden sud ne se dément pas, nous avons connu une très grande affluence. La saison a été calme. Il n'y a pas eu d'incivilités notables ; la gendarmerie nous l'a confirmé. Les fêtes des associations ont rencontré leur public venu en nombre. Les structures municipales ont enregistré des records d'affluence en particulier le phare et le camping, je salue M. Yannick FLOC'HLAY dont c'est le départ demain.

Le camping a rempli sa mission d'accueil mais arrive à son maximum de possibilités d'accueil. Tout comme l'accueil de loisirs.

La commune de Plomeur est, d'ailleurs, en train de réfléchir elle aussi à un projet de centre de loisirs qui pourra accueillir des enfants.

La rentrée scolaire s'est bien passée :

Des motifs de satisfaction : accueil des parents, premiers contacts avec les parents d'élèves, les équipes pédagogiques, le nombre stable d'enfants et donc le maintien du nombre de classe ouverte à Penmarc'h. L'objectif de la municipalité est de garder les deux écoles. Et nous suivons tous avec attention l'effectif des élèves tout au long de l'année.

Point sur le logement :

Pour vous rappeler ce qui a été vu en commission, nous sommes en ce moment en train d'acquérir du foncier. Beaucoup de projets sont en cours dont nous serons amenés à vous parler ultérieurement plus précisément.

Notre objectif est de faciliter l'acquisition ou l'accès en locatif. Cette politique dynamique est lancée.

Passer les communes en zone tendue :

Pour faciliter l'accès à la location à l'année, des élus dont ceux de Penmarc'h ont lancé un appel aux députés et sénateurs pour faire réagir sur les excès de la location saisonnière. Objectif d'un courrier qui leur a été adressé.

Obtenir le statut de « zone tendue » permettrait aux communes de majorer la taxe d'habitation uniquement sur les maisons à destination de location saisonnière. Une réflexion au niveau de l'Etat va commencer avec la loi de Finances. Nous avons obtenu le soutien de la députée et des sénateurs.

Plan d'économie des énergies :

Comme à chaque commune, le SDEF nous a adressé un courrier nous indiquant le montant d'augmentation des coûts d'électricité. Pour Penmarc'h, l'électricité sera multipliée par 3.5 et le gaz multiplié par 4 ou 5 (nous en attendons confirmation).

C'est quelques 600 000 € supplémentaires de dépenses à prévoir pour 2023 et on ne pas s'avancer à parler de 2024. Ce surcoût énergétique va lancer un débat au niveau national sur les politiques publiques de façon générale. Nous travaillons sur un plan « sobriété et résilience ». On peut dire qu'on avait anticipé ces économies avec les travaux du Vieux Phare et du cinéma et les audits énergétiques de bâtiments publics : groupes scolaires et salle omnisport.

Ce plan sobriété sera mis en discussion avec les associations et les citoyens qui voudront y contribuer, sur des modalités de participation à préciser, car les économies seront l'affaire de tous.

M. Jean-Paul STANZEL ajoute : « Cela veut dire qu'au budget de 2023, il y aura 600 000 € à trouver. Les particuliers sont aussi touchés par cette crise. Les collectivités ne bénéficient pas du bouclier tarifaire. Cela va être un choc difficile à supporter qui risque de pénaliser nos investissements. Il y a une fronde de la part des maires, députés et sénateurs pour qu'il y ait une réaction de l'Etat afin que l'on ait comme les autres un bouclier tarifaire. Beaucoup de collectivités commencent à réagir et votent des vœux pour sensibiliser l'Etat à la situation qui devient difficile alors que nous avons déjà eu le choc du COVID qui a coûté 300 000 € à la commune.

Dans la mesure où on ne souhaite pas augmenter les impôts, on va devoir se serrer les coudes, avoir un plan de sobriété assez radical et draconien où tout le monde va devoir participer ; y compris les services. On a déjà entamé certains travaux mais ce sera largement insuffisant. Ce n'est pas prévu à l'ordre du jour mais si vous en étiez d'accord, nous aurions pu rédiger un vœu qui sera en commun avec la minorité si elle était d'accord pour rédiger un texte destiné à l'Etat pour sensibiliser aux difficultés des collectivités locales.

S'il n'y a pas de consensus, nous pourrions le prendre à un autre conseil. Nous pourrions ensemble rédiger un texte pour alerter l'Etat. »

M. Raynald TANTER prend la parole et se dit conscient des difficultés évoquées, que l'AMF et l'AMF 29 vont aller en parler au gouvernement pour trouver quelques solutions. Il ajoute qu'il veut bien porter ce message collectivement mais aurait aimé aussi qu'à un moment, notamment lors de la prise de fonction mais cela n'a pas été le cas, que la municipalité reconnaisse qu'un certain nombre de travaux avaient été réalisés. Qualifiés de dépenses frénétiques mais réalisés dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement dans le respect des ratios financiers et avec aussi les opportunités de l'époque (taux d'intérêt faibles et coûts faibles des matériaux). Beaucoup d'éléments qui font que la minorité n'ont pas à rougir de ce qui a été fait. Concernant la mairie, il ajoute qu'il a été évoqué des travaux somptuaires et rappelle que la mairie utilise peu d'énergie.

M. Jean-Paul STANZEL interroge M. Raynald TANTER sur sa faculté à compliquer les choses, à transformer quelque chose de consensuel en polémique et précise qu'ils n'ont jamais dit que rien n'avait été fait dans ce domaine. « Nous allons travailler sur un plan sobriété, un vœu sera soumis au vote au prochain conseil » ajoute-t-il.

Mme Gwenola LE TROADEC complète que ce plan va être nécessaire dans toutes les communes, que dans la presse certains maires disent qu'ils vont refuser de supporter ce coût, certains parlent de tsunami financier, des entreprises seront en difficulté. « Il va falloir qu'on travaille ensemble » conclut-elle.

Schierling, anniversaire et signature de la charte :

Avec l'association du jumelage, nous avons proposé la date du 17 octobre pour accueillir la délégation allemande à Penmarc'h. Mais cette date ne leur convenant pas, une autre date sera proposée rapidement.

A vos agendas :

8 octobre : Repas des anciens

16 octobre : Penmar'Ose

19-21 octobre : Journées nationales des phares

29 octobre : Anniversaire des 125 ans du phare d'Eckmühl

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 6 juillet 2022.

M. Raynald TANTER souhaiterait que les PV soient signés par la secrétaire de séance avant d'être transmis.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du mercredi 6 juillet 2022.

Point 1. Signature d'une convention d'adhésion à la mission de médiation du CDG29 (Rapporteur Mme Florence BODÉRE)

Mme Florence BODÉRE fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité**, la délibération **décidant de prendre acte** que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation, **de dire** qu'en dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de gestion si elle l'estime utile, **de dire** que la collectivité rémunèrera le Centre de gestion à chaque médiation engagée au tarif de 500 €, que chaque heure au-delà de 8 heures sera facturée au tarif de 75 € **et d'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 29, ainsi que tous les actes y afférents.

Point 2. CCPBS Rapport annuel 2021 sur la gestion des déchets (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport et indique avoir retenu que les tonnages récoltés dans les déchetteries ont augmenté avec plus de déchets verts (+20%) et de gravats. Depuis le 1^{er} avril, une déchetterie professionnelle a ouvert à Ty Boutic. Elle a l'air de bien fonctionner même si des ajustements sont à prévoir car il a été constaté que des micro entrepreneurs allaient avec leur petits camions ou tracteurs à Pont-L'Abbé. Ceci n'est pas forcément souhaitable en termes de développement durable. Des solutions sont à trouver au niveau de la CCPBS.

L'Etat, à partir de 2027, obligera la communauté de communes à changer de filière. Les composts d'ordures ménagères ne seront plus épanchables, étant de qualité moindre. Sur le refus de tri sélectif, c'est un peu moins bien mais peut être parce que les messages ne sont pas bien compris. La mutualisation est en place, la communauté de communes travaille avec VALCOR et SIDEPAQ, ce qui donne une plus grande souplesse dans la gestion des déchets et doit permettre des économies d'échelle. Malgré cela, il est difficile de maintenir les coûts notamment à cause du surdimensionnement des équipements lié à la fréquentation touristique et au doublement voire au triplement de la population. Valable aussi pour l'eau et les canalisations.

Ce service n'est pas à l'équilibre. Il est déficitaire de 600 000 € avec une hausse des prestations externes. Il reste contenu car il y a eu une hausse de la TEOM d'un point l'an dernier. Le budget du service est de 7,7 M€, les produits de 1,3 M€ et la TEOM de 5.6 M€. Le budget principal abonde à hauteur de 642 000 €.

M. Jean-Paul STANZEL interroge M. Jean-Louis BUANNIC en sa qualité de vice-président de la communauté de communes.

M. Jean-Louis BUANNIC rappelle que le vice-président en charge des déchets est M. Jean-Michel GAIGNE, de Loctudy et que le rapport a été présenté lors d'un bureau communautaire élargi aux maires et qu'il a suivi, comme Madame le Maire, le débat en bureau. « Tous les élus communautaires ici présents ont également suivi le débat en conseil communautaire » ajoute-t-il.

M. Jean-Paul STANZEL l'interrompt pour préciser que l'objet du rapport déchets est d'informer l'ensemble du conseil municipal et que tous les élus ne sont pas au conseil communautaire.

M. Jean-Louis BUANNIC indique que le service est lourdement impacté par l'augmentation des carburant. Les camions utilisés pour la collecte utilisant beaucoup de gazole.

Il revient sur le point précédent lié à l'énergie et rappelle que la mairie est chauffée grâce à de l'énergie verte car durant leur mandat, le choix avait été fait de choisir comme mode de chauffage la géothermie. Il interroge sur les économies à réaliser et sur l'accueil qui sera rendu possible pour les associations dans les salles municipales mises à leur disposition. « Il faut avoir ça à cœur, les associations devant être rassurées. » ajoute-t-il.

M. Jean-Paul STANZEL rappelle que l'objet du point est le rapport « déchets » et conclut qu'il est pris acte de la présentation du rapport au conseil municipal.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal **prend acte** de la présentation du rapport annuel 2021 de la gestion des déchets.

Point 3. Subventions aux associations – 2^{ème} session (Rapporteur Mme Estelle GUICHAOUA et M. Gilles BERNARD)

Mme Estelle GUICHAOUA et M. Gilles BERNARD font lecture du rapport.

M. Eric RAPHALEN arrive à 19 h 00, il pourra donc prendre part au vote des délibérations qui vont suivre.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité**, la délibération **décidant d'allouer** aux associations le montant de la subvention mentionnée au titre de l'année 2022, **de dire** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022 de la commune **et d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Point 4. Participation de la commune aux frais de fournitures scolaires des collégiens (Rapporteur Mme Estelle GUICHAOUA)

Mme Estelle GUICHAOUA fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à la **majorité avec une abstention (Mme Florence BODÉRE)**, la délibération **décidant d'allouer** une subvention aux jeunes penmarchais fréquentant les collèges cités pour l'achat de fournitures scolaires pour un montant maximum de 50 € par élève, **d'autoriser** Madame le Maire ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire au versement de cette contribution dans les conditions énoncées au rapport **et de dire** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 de la commune.

Point 5. Participation de la commune au frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires (forfait 2022) (Rapporteur M. Gilles BERNARD)

M. Gilles BERNARD fait lecture du rapport.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à la **majorité avec une abstention (Mme Florence BODÉRE)**, la délibération **décidant d'allouer** une contribution à l'école privée Saint Joseph à la hauteur du coût moyen consenti aux élèves de l'école publique soit : 1 403,24 € pour les enfants d'écoles maternelles et 555,05€ pour les enfants d'écoles élémentaires, **de fixer** le montant de la contribution communale qui devra être acquittée par la commune de résidence lorsqu'une école penmarchaise accueille des enfants dont la famille est domiciliée dans une autre commune à la hauteur du coût moyen consenti aux élèves de l'école publique soit : 1 403,24 € pour les enfants d'écoles maternelles et

555,05 € pour les enfants d'écoles élémentaires, **d'autoriser** Madame le Maire ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire au versement de cette contribution dans les conditions énoncées dans la présente délibération **et de dire** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 de la commune

Point 6. Reversement de la taxe d'aménagement à la CCPBS sur les périmètres des zones d'activités de la commune (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité**, la délibération **décidant de valider** le reversement à la CCPBS de la totalité du produit de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur les parcelles situées dans le périmètre de la zone d'activités de Prat Gouzien à compter du 1^{er} janvier 2022, **d'approuver** les termes de la convention de reversement du produit de la taxe d'aménagement **et d'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Point 7. Mandat spécial pour le 104^{ème} congrès des maires (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Il précise que lors de ce salon des techniques nouvelles sont présentées et des conférences d'un bon niveau sont organisées, pouvant participer à la formation des élus. Il indique que la municipalité souhaite qu'il y ait une rotation des élus durant le mandat y compris ceux de la minorité à qui la proposition a d'ailleurs été faite.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité**, la délibération **décidant d'autoriser**, par le biais d'un mandat spécial, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean-Marc BREN, Mme Fabienne LE GARS, Mme Florence BODÉRE et M. Gilles BERNARD à participer au 104^{ème} congrès des maires du 22 au 24 novembre 2022 à Paris **et de prendre en charge** les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration dans la limite maximum des frais réels engagés sur la présentation des justificatifs..

Point 8. Loyer local technique – ancien local des pompiers (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC arrive à 19 h 25, elle pourra donc prendre part au vote des délibérations qui vont suivre.

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport et précise que la mise à disposition a été faite en urgence dans la mesure où l'entrepreneur cherchait un local. Il s'agit d'un bail précaire, le local a une superficie de 60 m² avec un grenier et est situé dans l'ancien local des pompiers. Il estime que c'est un bon exemple de diversification économique, qu'il s'agit d'un atelier de production de pièces et décor pour le cinéma et le théâtre qui travaille actuellement sur un film de Didier BOURDON avec Thierry LHERMITTE et que 5 à 6 personnes ont déjà été recrutées. Des ateliers sont proposés dans les écoles.

Le loyer proposé est de 200 € auquel s'ajoute 50 € de charges (eau, électricité) pour une durée de 3 mois reconductible dans la limite de 2 ans.

M. Raynald TANTER intervient. Sans remettre en cause le bienfondé de la mise à disposition, il se dit choqué de l'avoir appris dans la presse et de l'avoir appris officiellement en commission de septembre. A la lecture de la fin du rapport, il comprend néanmoins que la décision ait été prise après le conseil de juillet.

Au-delà de ça, il s'interroge sur la définition de ce local, si c'est un tiers lieu ou si à vocation économique et dans ce cas de faire intervenir la communauté de communes. Il considère qu'à la fin du bail précaire, les demandes des autres entreprises devront également être analysées car beaucoup d'autres artisans et entreprises sont à la recherche de locaux.

M. Jean-Paul STANZEL répond que la commune est prête à étudier les demandes des autres entreprises, qu'il s'agit d'un coup de pouce donné en urgence à une entreprise qui avait un beau projet.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité**, la délibération **décidant de fixer** le loyer mensuel du local situé rue Edmond Michelet, à 250 € charges comprises (deux cents cinquante euros) ; réglable au Trésor Public.

Point 9. Actualisation de l'autorisation de signature d'une convention de servitude sur la parcelle BE 186 avec ENEDIS (2013) (Rapporteur M. Jean-Pierre SAVINA)

M. Jean-Pierre SAVINA fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération **décidant d'autoriser**, Madame le Maire ou son représentant, à signer les actes à passer avec ENEDIS, en l'étude des « Notaires de la Visitation » sise à Rennes pour les travaux d'enfouissement de lignes aériennes ou d'implantation de postes sur la parcelle cadastrée BE 186 **et de lui donner** tous pouvoirs, à elle-même ou son représentant, pour la mise en œuvre de cette action

Point 10. Aménagement de l'itinéraire cyclable du Birinik – Délégation de la maîtrise d'ouvrage à la commune de Pont-L'Abbé (Rapporteur Mme Jocelyne LE RHUN)

Mme Jocelyne LE RHUN fait lecture du rapport.

M. Raynald TANTER intervient pour demander si la commune du Guilvinec a signé la convention.

Mme Jocelyne LE RHUN lui confirme que oui.

M. Jean-Paul STANZEL se félicite que Penmarc'h ait conservé l'assiette de la voie ferrée dans son intégralité : de Saint-Guénolé (ancienne gare) jusqu'au Guilvinec. A l'époque, les élus ont eu la sagesse de garder la voie ferrée et d'en faire une voie piétonne et vélo.

Mme Jocelyne LE RHUN précise qu'il n'y a pas beaucoup de travaux, qu'il s'agit surtout de sécuriser les intersections.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération **décidant d'autoriser** Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Pont-L'Abbé **et d'autoriser** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Point 11. Solidarité Ukraine - Dispositif d'accueil transitoire des réfugiés d'Ukraine au sein de la résidence Tréougy de Pont-L'Abbé (Rapporteur Mme Fabienne LE GARS)

Mme Fabienne LE GARS fait lecture du rapport.

Mme Virginie CANON interroge sur la part financée par la communauté de communes.

Mme Fabienne LE GARS suggère de proposer que la communauté de communes prenne en charge une partie du dispositif.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération **décidant d'approuver** ce dispositif, **d'autoriser**, Madame le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent, **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal **et de dire** que Madame le Maire est autorisée à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Questions de la minorité :

M. Raynald TANTER fait lecture de la 1^{ère} question.

1)-Musée de la Préhistoire : Où en êtes-vous de l'avancement du dossier ?

M. Gilles BERNARD remercie et félicite l'association qui fait vivre ce musée qui est fermé depuis 2019 « De l'avancement du dossier ? Mais de quel dossier parlez-vous ? C'est bien vous, Monsieur. TANTER, alors président de la CCPBS qui avez pris la décision de fermer le dossier pardon le musée en 2019 ? C'est

bien vous, Monsieur TANTER, qui avez commandité une étude à 50 000 € en 2017. Etude que les nouveaux élus de la Communauté de communes, dont Monsieur BUANNIC est l'un des vice-présidents, ont balayé d'un revers de main ? Au plan départemental, Monsieur Maël DE CALAN nous a lui-même dit lors d'une rencontre qu'il ne souhaitait pas que le Département s'engage dans ce projet ».

M. Gilles BERNARD poursuit : « quand Monsieur TANTER a décidé de fermer le Musée de la Préhistoire, il aurait dû garantir une date de réouverture. Ce qu'il n'a pas fait. Et c'était une erreur aux conséquences irrémédiables. Par contre, il a défendu une subvention d'un million d'euros au Cinéville de Pont-L'Abbé avec les conséquences que l'on sait sur notre cinéma municipal. De notre côté comme vous le savez, nous allons fermer le cinéma pour une période de travaux en 2023. Mais je vous assure que nous aurons une date de réouverture ».

M. Gilles BERNARD revient au Musée de la Préhistoire en ajoutant : « la ville de Penmarc'h ne peut pas porter seule ce projet, nous ne sommes pas en mesure d'acquérir cette propriété, l'université de Rennes 1 en est toujours propriétaire.

Compte tenu du contexte économique et social, notre priorité aujourd'hui est de payer les factures de chauffage dans nos écoles. Pour le musée, vous aviez les cartes en main lors du dernier mandat et aujourd'hui nous ne les avons plus... Nous sommes dans une impasse, l'étude est caduque, on ne sait pas comment l'Etat va nous revendre le bâtiment. 50 000 € sont partis en fumée ».

M. Raynald TANTER prend acte.

Mme Gwenola LE TROADEC propose de passer à la question suivante.

M. Raynald TANTER rappelle l'article 5 du règlement intérieur. « Sauf à ce que vous fassiez voter à l'ensemble des conseillers municipaux le fait qu'il n'y ait pas de débat. C'est dans l'article 5, on a le droit de débattre ».

Mme Gwenola LE TROADEC précise qu'il y a une réponse à chaque question écrite et qu'elle veut bien ouvrir à la discussion.

M. Raynald TANTER indique qu'il en référera à la Préfecture concernant l'application de l'article 5 et qu'il ne savait pas que les dossiers s'arrêtaient à la fin de chaque mandat.

M. Eric RAPHALEN commente que « la réponse à la question écrite est affligeante et montre que la municipalité n'a pas de projet, pas d'idée... Qu'ils seront les fossoyeurs du musée, qu'ils abandonnent le Musée de la Préhistoire ».

Mme Gwenola LE TROADEC clos le débat.

M. Christian BUREL fait lecture de la 2nde question.

2)-Depuis le début de l'année, l'aire de service communale de vidange des camping-cars a été volontairement fermée. Elle l'est toujours aujourd'hui. Un service pourtant indispensable quand on sait que pas moins de 50 camping-cars/jour ont été refusés au camping municipal cet été (chiffres annoncés à la dernière commission). Outre l'impact négatif sur l'activité des commerces et restaurants locaux, c'est la qualité d'accueil à Penmarc'h qui s'est appauvrie. Est-ce digne d'une commune classée touristique ? Quelles sont les raisons factuelles de ce dysfonctionnement de service ?

Mme Fabienne LE GARS rappelle que la réponse a été donnée à la minorité en réunion le 13 septembre et en commission « Finances » le 14 septembre.

Mme Jocelyne LE RHUN indique que l'aire de vidange sera automatisée pour éviter le vandalisme mais qu'il y a un problème avec Orange, que tout a été fait dans les temps mais que l'opérateur a 3 mois de retard.

M. Jean-Pierre SAVINA précise que le retard est également dû au planning de l'entreprise de maçonnerie qui n'a pas respecté ses engagements. Il ajoute que le dallage sera réalisé demain, 29 septembre.

M. Christian BUREL commente que cela est dommage et que ces problèmes auraient dû être anticipés. Qu'on prélève une taxe sur les camping-cars mais que ceux-ci ne peuvent faire de vidange, que cela n'est pas digne d'une commune touristique, label dont ils étaient fiers.

M. Jean-Louis BUANNIC fait lecture de la 3^{ème} question.

3)-Lors de la commission Finances-Travaux du 14 septembre dernier ont été évoqués des travaux réalisés dans le dortoir de l'école de Saint-Guérolé. M. Raynald TANTER vous a interrogé à propos d'articles parus sur le sujet faisant état d'un rapprochement avec une commune de la région parisienne pour l'utilisation desdits locaux. Il lui a été répondu qu'en l'état, il n'y avait aucune démarche avancée dans ce sens. Madame le Maire a d'ailleurs ajouté « qu'il ne faut pas croire tout ce qui était écrit dans la Presse » (sic).

Or, après vérification, dans un article publié le 3 août dernier sur la page Ville de Penmarc'h, il est rapporté le propos suivant : « Un projet est en cours de réflexion avec la ville de Fontenay-sous-Bois (Val de Marne) » (sic). Cette phrase est attribuée à M. Gilles BERNARD, adjoint au maire.

Madame le Maire, au-delà du problème de crédibilité inhérent à votre fonction que cela soulève, faut-il ne pas croire tout ce qui est écrit sur les outils institutionnels de communication de la Ville de Penmarc'h ?

Mme Gwenola LE TROADEC rappelle qu'on ne parle jamais de projets acquis mais de projets en cours de réflexion ou de prises de contact et qu'elle n'a pas de problème de sémantique et qu'elle profite de l'occasion pour remercier le service communication ainsi que la presse locale.

M. Gilles BERNARD demande s'il aurait fallu rajouter des points d'interrogation, d'exclamation ou indiquer qu'il s'agissait d'hypothèses. « Je ne vois pas pourquoi aller emberlificoter le dortoir de Saint-Guérolé. Il y a un méli mélo de choses... Sur l'école de Saint-Guérolé nous avons réhabilité une salle de classe. Je félicite le travail des services techniques, j'ai été nommé, j'ai des idées, j'en parle à la presse » commente-t-il.

M. Eric RAPHALEN fait lecture de la 4^{ème} question.

4)-Madame le maire, le 15 septembre dernier vous vous êtes présentée à un bureau communautaire de haute importance, ouvert à tous les édiles du territoire, avec 2h45 de retard.

Doit-on comprendre que l'intercommunalité vous dépasse et que votre seule œuvre relative à ce sujet sera d'isoler chaque jour un peu plus Penmarc'h de ses communes voisines ?

Mme Gwenola LE TROADEC demande à M. Eric RAPHALEN s'il est l'auteur de la question. Celui-ci répond qu'il s'agit d'une question collective. Elle les félicite.

Mme Gwenola LE TROADEC répond :

« j'ai d'abord lu votre question avec un sourire, persuadée que vous faisiez preuve d'humour quand on connaît comme vous la pression des affaires locales sur les élus. J'ai continué à sourire en me rendant compte que M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président à la communauté de communes, et présent à ce « bureau communautaire de haute importance » avait néanmoins trouvé le temps de noter mon heure d'arrivée et d'en faire part à ses collègues de l'opposition ».

M. Jean-Louis BUANNIC retorque que cela est consigné dans le rapport de la CCPBS.

Mme Gwenola LE TROADEC retire alors ses propos. « Nous sommes tous contraints, je n'ai pas à vous expliquer ce retard, je n'ai pas à vous le justifier : je suis légitime dans mon action au service de l'intérêt général de la commune et du territoire. Sachant que des membres de votre équipe pouvaient témoigner être avec moi cet après-midi-là. Mais surtout, Mesdames, Messieurs de la minorité, mais surtout, je voudrais vous dire mon sentiment profond : vous vous autorisez à me parler d'une façon que j'estime choquante et irrespectueuse, opinion que les élus de la majorité partagent, nous en avons parlé.

Nous pensons que vous ne vous seriez pas adressé de cette façon à UN élu, à UN responsable politique, masculin. Nous pensons que vous n'auriez jamais parlé de cette manière à M. Jean-Paul TANZEL, par exemple, et la majorité partage cette conviction. »

« Quelle honte, honte à vous ! » interrompt M. Eric RAPHALEN

« ... Mon ressenti, Mesdames, Messieurs de la minorité, est que vous vous permettez de vous adresser à moi de cette façon parce que je suis une femme.

En tant que femme, en tant que féministe, voilà ce que je ressens de votre part – et je vous le dis avec gravité – je ressens de votre part l'expression de sexisme, misogynie, racisme de genre.

Mesdames, je vous regarde et je m'étonne que vous portiez cette question avec vos collègues masculins, mais bon...

Sur le plan de l'égalité Homme-Femme, sur le plan des représentations de genre en politique, comme ailleurs

Eh bien, force est de constater : il y a du travail. Et ce travail, je le porterai avec tous ceux qui le souhaitent, ici et dans le territoire. »

La majorité applaudit.

Mme Karine COSQUERIC fait lecture de la 5^{ème} question.

5)-Signalétique : Ne pensez-vous pas qu'une multiplication de panneaux (SIL) au coup par coup au niveau des carrefours génère de l'illisibilité ainsi qu'un manque d'harmonie et de sécurité sur notre commune ? Ne serait-il pas temps d'envisager un renouvellement de la signalétique qui respecte enfin la réglementation, les préconisations en la matière et le cadre de vie de notre territoire ?

M. Jean-Pierre SAVINA acquiesce et indique qu'en effet, l'accumulation de panneaux crée une certaine illisibilité. « Maintenant vous avez mené ce projet de SIL mais vous n'êtes pas allés jusqu'au bout. Ce n'est pas notre priorité budgétaire mais nous y réfléchissons avant la fin du mandat. »

Mme Karine COSQUERIC dit que le dossier a été interrompu par la municipalité et qu'ils y avaient beaucoup travaillé.

M. Raynald TANTER complète en indiquant qu'une réunion avait été organisée avec les commerçants.

M. BUANNIC fait lecture de la 6^{ème} question.

6)-Quels retours faites-vous de l'usage des algobox qui n'ont pas tenu un été et ce, sans que nous ayons connu de tempête ?

Mme Gwenola LE TROADEC rappelle que la commune travaille en concertation avec M. Guillaume ESTEVA du Pôle littoral et biodiversité de la CCPBS, qu'une réunion est prévue sur place afin de déterminer le nouveau mode opératoire pour renforcer la structure.

« C'est une expérimentation que nous avons lancée. Il n'y a certes pas eu de tempête, mais une grande marée avec de forts coefficients qui a généré un grignotage de la dune (une tempête avec 50 de coefficient ne fera aucun dégât par contre de forts coefficients de marée et un peu de houle génèrent un grignotage de la dune). La dune à cet endroit a reculé entre 0.5 et 0.75 m. Avec M. Guillaume ESTEVA et l'équipe de la communauté de communes, les travaux de renforcement de structure sont prévus courant octobre/novembre de cette année. »

M. Jean-Marc BREN rappelle que la commune travaille au renforcement des défenses de protection contre la mer. « Il a été évoqué par la communauté de communes de mettre des algobox à d'autres endroits. Donc c'est plutôt positif » conclut-il.

Madame le Maire remercie l'assemblée d'avoir participé à ce Conseil.

La séance est close à 20 h 06.

La secrétaire de séance,



Estelle GUICHAOUA

La Maire,



Gwenola LE TROADEC

